



**Soisy**

SOUS MONTMORENCY

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 12 JAN. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Direction de la commande

publique

AB/CT/MT

2026-013

**OBJET : Marché à Procédure Adaptée – Fourniture et gestion d'abonnements (périodiques et mises à jour) au profit des services municipaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency.**  
**Marché M26003**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L.1111-3 et 4, L.2120-1, R.2121-1 à 4, L.2123-1, R.2123-1 à 7, R.2182-1 à 6 et R.2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique.

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences de prestataires extérieurs pour la fourniture et la gestion d'abonnements (périodiques et mises à jour) au profit des services municipaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure adaptée a été mise en œuvre,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 3 décembre 2025 pour publication,

**CONSIDERANT** qu'à la date limite de remise des offres, le 29 décembre 2025 à 12h00, 3 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

DECIDE

**Article 1 :** De signer le marché intitulé « Fourniture et gestion d'abonnements (périodiques et mises à jour) au profit des services municipaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency » comme suit :

N <sup>o</sup> de lot	Intitulé du lot	Nom et adresse de l'entreprise	Montants maximums annuels
1	Abonnements pour les services de la ville	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT PRESSE 27 boulevard de Launay 44100 NANTES	18 000 € HT

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20260112-DEC2026013-DE  
Date de réception préfecture : 12/01/2026



2	Abonnements pour la médiathèque	CENTRE INTERNATIONAL DISTRIBUTION 216 route de Bayonne – CS 17607 31076 TOULOUSE CEDEX	25 000 € HT
---	------------------------------------	---	-------------

**Article 2 :** Le présent marché est passé pour l'année civile 2026 puis renouvelable par tacite reconduction trois fois une année civile sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans.

**Article 3 :** Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget de la ville.

**Article 4 :** L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans les cahiers des clauses particulières (CCP).

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Article 6 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le

**12 JAN. 2026**

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

**12 JAN. 2026**

Mis en ligne/ou notifié le : **12 JAN. 2026**

**12 JAN. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **12 JAN. 2026**  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.